

COMMUNIQUE N° 2012 022 / MS-SG

LE MINISTRE DE LA SANTE

COMMUNIQUE

Il est ouvert un concours direct de sélection des candidats en vue de participer à un probatoire dans le cadre d'une formation spécialisée en Médecine d'urgence ; les postes à pourvoir sont fixés ainsi qu'il suit :

Spécialité	Nombre de postes
Médecin généraliste	10
Total	10

Peut faire acte de candidature toute personne :

- possédant la nationalité malienne et jouissant de ses droits civiques ;
- âgée de quarante (40) années au plus tard au 31 décembre 2012 ;
- apte physiquement et intellectuellement à suivre des cours supérieurs de haut niveau ;
- détenteur du Doctorat en Médecine ou tout autre diplôme équivalent ;
- être titularisé, d'au moins cinq ans, dans la Fonction Publique d'Etat.

Les dossiers de candidature seront reçus, du **mardi 18 septembre 2012 au lundi 15 octobre 2012**, à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Femme (sis à Kalaban Coura, route de l'Aéroport de Sénou, tél : 20280075 ou 20280055), pendant les heures de travail, du lundi au vendredi et de 09 heures à 12 heures les samedis.

Il sera procédé **le jeudi 18 octobre 2012** à la publication des listes provisoires des candidatures acceptées et celle rejetées. Les réclamations éventuelles y afférentes doivent être déposées par écrit à la DRH de secteur jusqu'au **mardi 23 octobre 2012** à 16 H 00.

La liste définitive des dossiers de candidature retenus sera affichée le **vendredi 26 octobre 2012** à la DRH du secteur, à la Faculté de Médecine et d'Odonto-stomatologie (FMOS) et à l'Institut National de Formation en science de la Santé (INFSS).

Le dossier de candidature comprendra :

- 1- une fiche de candidature, disponible à la DRH, timbrée à deux cent francs CFA ;
- 2- un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu ;
- 3- un certificat de nationalité malienne ;
- 4- une copie certifiée conforme du diplôme ;
- 5- une copie de la lettre d'équivalence pour tout diplôme obtenu à l'étranger ;
- 6- l'Arrêté de titularisation ;
- 7- l'attestation de prise de service.

Le concours comportera :

- une épreuve de culture générale d'une durée de deux (2) heures, affectée du coefficient 1 ;
- une épreuve technique, d'une durée de trois (3) heures, affectée du coefficient 2.

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20 ; l'admission étant subordonnée à l'obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt (10/20) dans la limite des places disponibles. Toutefois les trois (3) postulants suivants seront placés sur une liste d'attente afin de palier les carences de postes en cas d'empêchement, de désistement ou d'échec au probatoire

La date et le lieu des épreuves feront l'objet d'un communiqué ultérieur.

N.B La fiche de candidature et d'autres informations sont disponibles sur le site du ministère de la Santé (www.sante.gov.ml) et celui de la DRH du secteur (www.drh.sante.gov.ml).

Bamako le **18 SEPT 2012** 2012

P/ Le Ministre de la Santé PO
Le Secrétaire Général

Pr. Mamadou Souncalo TRAORE
Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé

